



Quelle est l'évolution des trois monothéismes depuis 1850 ?, Brigitte Macabrey, juin 2002

Pour revenir à la séquence pédagogique, cliquez ici

SUJET 1 : LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Amorcée par la Déclaration de Droits de l'homme et du citoyen de 1789 ("Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses") et la constitution civile du clergé, votée par l'assemblée Constituante en 1790, la lutte entre Eglise et Etat va atteindre son paroxysme fin du XIX^{ème} - début du XX^{ème} siècle.

Aujourd'hui la question des relations entre religions et société connaît un apaisement, les sujets de discussion ont changé de nature et de forme.

Mais comment sommes-nous arrivés à cette séparation brutale de l'Eglise et de l'Etat, alors que tous deux étaient si intimement liés depuis des siècles, sous l'Ancien Régime ?

Où et quand ?

- En France, dans un pays où la grande majorité de la population observe les commandements de l'Eglise, où la société est fortement marquée par la religion.
- Après la Révolution de 1789 et l'Empire. La Révolution a préparé les esprits à faire le saut, de la simple tolérance à la reconnaissance pleine et entière de la liberté religieuse. L'Empire a calmé le jeu (Concordat de 1801). La III^{ème} république reprend le dossier.

Par qui ?

Bonaparte, avec le Concordat, règle ainsi les rapports entre Eglise et Etat : l'Etat nomme les évêques et finance le culte. Il reconnaît que la religion catholique est "la religion de la grande majorité des français".

La III^{ème} République relance le débat entre républicains et libéraux et les relations redeviennent conflictuelles entre l'Eglise et l'Etat.

Pourquoi ? Comment ?

La III^{ème} République veut en finir avec le mélange des genres. La République est UNE et INDIVISIBLE. Comme elles introduisent une diversité, les confessions sont sources de discorde. L'unité de la Nation, unique source de la loi, qui exclut toute référence à une transcendance religieuse et ignore les religions, voilà le fondement de la laïcité de l'Etat, de l'école, de la société.

Les catholiques sont suspects de n'être pas de vrais patriotes car ils font allégeance à un autre pouvoir: le pape (en 1870, le dogme de l'infailibilité du pape a été promulgué). La Nation doit se substituer à l'Eglise, comme société globale. Elle seule rassemble la totalité des individus.

La législation (loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat-1905) vise à une sécularisation intégrale de toutes les institutions politiques et civiles et rejette le religieux dans un espace étroitement délimité.

Les catholiques contestent violemment ces dispositions car ils pensent que l'Etat veut arracher la religion à l'âme de la Nation. Certains se rangent du côté des nationalistes, par exemple l'Action Française.

Pour quel résultat ? Séparation et laïcisation.

- L'Etat garantit le libre exercice des cultes.
- L'Etat ne subventionne aucun culte.
- Les bâtiments cultuels sont propriété de l'Etat, des départements ou des communes.
- L'Etat est complètement déconfectionnalisé ; éviction de toute référence de nature religieuse de l'espace public (ex. : fin des processions).
- La religion est vue comme un adversaire par l'Etat, qui cherche à réduire son rôle et même à la faire disparaître (enjeu scolaire).

Cette conception très " laïciste" de la laïcité va durer longtemps. Aujourd'hui la tension entre religions et Etat s'est apaisée. On arrive à une définition plus tolérante de la laïcité.